

Présentation au 3^e Forum Mondial des Droits de l'homme Nantes (France)

**Par Roch Tassé
1^{er} juillet, 2008**

Depuis les événements du 11 septembre 2001 à New York, le concept de « sécurité nationale » et la « guerre contre le terrorisme » dominent l'agenda politique imposé par les Etats-Unis en Amérique du Nord. Le Canada, et le Mexique dans une certaine mesure, collaborent quant à eux à cet agenda moins par soucis de l'obsession sécuritaire, mais sont plutôt motivés par une autre obsession : garder la frontière ouverte avec les Etats-Unis pour les fins du commerce international dans le cadre du traité de libre échange Nord-américain. Il n'y a aucune ambiguïté --- «sécurité nationale» est synonyme avant tout de «sécurité des intérêts économiques ».

Dans ce contexte, le gouvernement Américain a lancé plusieurs initiatives visant à mettre en place une infrastructure qui permet de « ficher » des citoyens, de surveiller les déplacements à l'échelle de la planète, de suivre et d'intercepter facilement les communications et les transactions électroniques, et de conserver les renseignements recueillis dans des bases de données publiques et privées sur des individus, de coupler ces renseignements, de les analyser et de les mettre à la disposition des agents des services de sécurité.

Sous la poussée des États-Unis, et dans la perspective d'une harmonisation avec les politiques de ces derniers, le Canada a quant à lui adopté un nombre croissant de mesures « antiterroristes » et de « sécurité » qui ont eu comme effet de restreindre les

libertés et d'accroître les pouvoirs policiers de façon à exercer un contrôle toujours plus grand sur les personnes et les populations.

Plusieurs de ces mesures sont d'ailleurs contenues dans l' « Entente sur la frontière intelligente » conclue entre les deux pays en décembre 2001. Cette entente qui se veut de nature administrative n'est régie par aucune législation et n'a fait l'objet d'aucun débat politique de la part des parlementaires canadiens. Et pourtant les conséquences des mesures énoncées dans cette entente sont possiblement encore plus néfastes pour les droits et libertés des citoyens nord-américains que les impacts du Patriot Act ou de la Loi anti-terroriste et autres lois adoptées par le Canada après le 11 septembre. Il faut aussi souligner que les 32 clauses de l'entente faisaient déjà l'objet de négociations secrètes entre les pays partenaires depuis 1998, soit bien avant septembre 2001.

L'objectif vise essentiellement une plus profonde intégration de l'économie nord-américaine accompagnée par le déploiement d'un périmètre de sécurité continental qui englobe les éléments suivants :

- L'harmonisation des politiques en matière d'immigration et de protection des réfugiés
- L'harmonisation des critères pour l'émission de visa et de droits d'entrée au pays
- L'adoption d'une entente sur le tiers-pays-sûr
- L'adoption de documents communs d'identification avec données biométriques reliés à des bases de données inter-exploitable
- Le partage d'informations en temps réel avec les Etats-Unis sur tous les individus entrant au pays, pour fins d'enregistrement, de profilage et d'évaluation des risques
- Elaboration de listes de surveillance et de listes de personnes interdites de vol à partir de critères déterminés par les autorités états-uniennes

- L'érosion, sinon l'élimination des lois et mesures en place jusqu'ici pour protéger les droits associés au statut de citoyenneté canadienne

Bref, il s'agit de mettre en place un régime de sécurité continentale comparable au régime européen, mais sans aucune institutions politiques, aucune charte des droits et sans le moindre débat démocratique politique.

Faisons maintenant un survol rapide de certaines mesures de surveillance imposées par les Etats-Unis qui reposent sur un déploiement sans précédent des technologies de l'information.

- Pouvoirs et capacité accrus d'interception et d'écoute électronique de la National Security Agency et du Centre de sécurité des télécommunications, au Canada, y compris pour les télécommunications impliquant des citoyens Américains ou Canadiens.
- Création et prolifération de banques de données inter-exploitable et échange de renseignements personnels sur les individus entre les agences de police, les agences de renseignements, les agences frontalières, les services d'immigration et autres agences gouvernementales des deux pays, et ce sans égard aux lois visant la protection de la vie privée.
- Élaboration de listes de surveillance de terroristes et de listes de personnes interdites de vol. Une quinzaine d'agences peuvent inscrire des personnes sur ces listes, à partir de critères arbitraires, sans mécanisme cohérent de coordination, et sans consentement judiciaire. Il y aurait près d'un million de noms sur ces listes en ce moment et quelque 20,000 noms sont ajoutés tous les mois.
- Collecte et emmagasinement de renseignements d'une ampleur sans précédent sur tous les voyageurs aériens.
- Création du Terrorist Screening Centre et, au Canada, du Centre national d'évaluation des risques afin de procéder à la fouille des banques de données et

d'établir une cote de sécurité pour tous les individus arrivant dans chacun des pays ou traversant les frontières.

- Mise en place du programme US-VISIT qui consiste à ficher tous les voyageurs étrangers du monde entier qui entrent aux États-Unis, en captant leurs empreintes digitales et autres données biométriques. D'ici peu le programme sera étendu afin de ficher les individus à leur sortie du pays également.
- Dépôt au Congrès américain d'un projet de loi qui confèrera à la police le mandat de prendre des échantillons d'ADN de toute personne étrangère détenues ou interrogées, même si aucunes accusations ne sont portées contre elles, et sans autorisation judiciaire.
- Harmonisation des permis de conduire entre les différents états américains et les provinces du Canada qui inclue l'introduction d'un permis amélioré avec données biométriques et puce à radio-fréquence pouvant être lu à distance (10 mètres). Cette nouvelle carte sera reconnue comme alternative au passeport pour voyager entre le Canada et les Etats-Unis à partir de juin 2009. Une carte semblable sera émise aux personnes qui n'ont pas leur permis de conduire. Cette nouvelle carte deviendra de facto une véritable carte d'identité nationale nord-américaine, même si un comité parlementaire a déjà rejeté l'introduction d'une carte d'identité nationale au Canada. Et aux États-Unis, un débat public sur l'introduction d'une carte d'identité nationale susciterait un mécontentement et une mobilisation politique qui bloquerait son adoption.
- Cooptation du secteur privé (compagnies de télécommunications) pour la collecte de données et la surveillance des communications, et ce sur une échelle massive.
- Surveillance et collecte de renseignements sur toutes les transactions financières internationales, y compris l'accès illicite par la CIA et le FBI aux informations contenues dans la banque de donnée du consortium SWIFT, dont le siège social est situé en Belgique et par ou transitent toute les transaction bancaires au niveau international.

- Projet « Server in the Sky » qui envisage la création d'une banque de donnée commune contenant les données biométriques des citoyens et accessible aux forces policières des Etats-Unis, du Canada, de la Grande-Bretagne, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.
- Installations de caméras de surveillance dans les endroits publics, mais pour l'instant à une échelle de loin inférieure à ce que l'on voit en Angleterre. Mais ce déploiement risque de s'accélérer de façon vertigineuse après les jeux olympiques de Chine et surtout ceux de Vancouver en 2010.
- Militarisation des frontières américaines, comprenant le déploiement de militaires et un contrat de \$2.5 milliard accordé à Boeing pour la construction d'une clôture virtuelle (avec tours, caméras infra-rouge, détecteurs de mouvements, avions « drône ») le long de la frontière mexicaine et une partie de la frontière avec le Canada.
- Adoption du Plan Merida, une entente de collaboration en matière de sécurité entre les Etats-Unis et le Mexique, d'une valeur de 1,4 milliards \$US sur trois ans. En plus d'une aide 250.5 millions\$ aux forces armées mexicaines pour l'achat d'équipement militaire, l'aide américaine est aussi destinée l'achat de programmes informatisés et la création de banques de données centralisées par les Services de renseignements mexicains, et la mise sur pied d'une banque de donnée par les services d'immigration.

La somme de toutes ces initiatives, qui ne constituent qu'une liste partielle, nous amène à conclure que le projet du Pentagon connu sous le nom de **Total Information Awareness Program**, dont l'existence fut rendu publique en 2002 et par la suite rejeté par le Congrès américain est bel et bien vivant et sur le point de devenir réalité. Il s'agit de rien de moins que l'existence d'une banque de données « Big Brother » contenant éventuellement tous les renseignements personnels de tous les individus de la planète.

Constat

L'objectif qui sous-tend la mise en place de cette infrastructure n'est pas seulement de faciliter le travail régulier de la police, mais bien de permettre la surveillance globale de populations entières. La capacité technologique et la portée mondiale de cette infrastructure en font un projet de contrôle social sans précédent. À l'heure actuelle, les États-Unis et d'autres pays se servent déjà sans détours des renseignements ainsi recueillis et échangés entre eux pour réprimer l'opposition, fermer les frontières aux réfugiés et aux militants, ainsi que pour arrêter et détenir des gens sans motif valable.

Tout cela se produit alors que les Etats-Unis maintiennent un réseau de prisons secrètes et extra-territoriales partout dans le monde, dans lesquelles des personnes, dont le nombre est estimé à près de 27,000, sont détenues arbitrairement pendant des périodes de temps indéfinies et soumises à la torture.

De plus, ces mesures signalent la trahison consternante des valeurs démocratiques par le gouvernement des Etats-Unis, et de ses alliés, dans leur volonté de mettre en oeuvre ce projet de surveillance globale. Pour parvenir à leurs fins, nos gouvernements n'ont pas hésité :

- à suspendre le contrôle exercé par les tribunaux sur les activités des agents de l'état ;
- à concentrer des pouvoirs sans précédent entre les mains de l'exécutif
- à contourner le contrôle démocratique et le débat par la branche législative du gouvernement, souvent en imposant des politiques par le truchement d'organes transnationaux non-élus qui ne rendent de comptes à personne ;
- à passer outre à des mesures fermement établies de protection de la vie privée des citoyens ;
- à ignorer les garanties constitutionnelles et faire reculer les principes de droit pénal ainsi que les principes de justice fondamentale dans l'application de la loi, qui protègent les droits des citoyens face aux pouvoirs de l'État (telles que la présomption d'innocence, l' *habeas corpus* , le secret professionnel de l'avocat, le droit à un procès public, le droit

de connaître la preuve et de la réfuter, les motifs raisonnables de perquisition ou de saisie, le droit de garder le silence)

- à saper la liberté d'expression et la liberté d'association

Conclusion

À l'examen des faits décrits ici, il est manifeste que la voie qui mène à un système mondial de fichage et de surveillance est dangereuse, tant pour la sécurité des particuliers que pour la sécurité collective. Essentiellement, un tel système modifie les fondements démocratiques de la relation entre le citoyen et l'état. Il abolit le principe de la présomption d'innocence et fait de chaque citoyen un suspect.

De plus, les initiatives décrites n'ont pas l'effet voulu pour identifier les terroristes ou faire échec à leurs plans. Elles détournent des ressources essentielles qui pourraient être investies dans des services de renseignement humain nécessaires pour nous donner des renseignements fiables sur des menaces précises, au lieu de produire des données inutiles sur la vaste majorité de la population qui ne constitue pourtant aucune menace. Ces méthodes ne font que susciter la méfiance des collectivités qui pourraient aider les services de renseignement à obtenir de l'information fiable. Elles n'aident en rien à régler les causes fondamentales du terrorisme. Au lieu d'accroître la sécurité, ces méthodes affaiblissent les institutions démocratiques et les garanties individuelles dont dépend la sécurité des citoyens. Au lieu d'accroître la sécurité dans le monde, elles exacerbent l'insécurité mondiale.

Revendications à formuler

Devant la rapidité avec laquelle ce nouveau monde sous surveillance est en train de se consolider, il est urgent que la société civile se mobilise pour défendre les principes fondamentaux de la démocratie et la primauté du droit, tant au niveau national que sur le plan du droit international. Il faut éduquer la population qui est généralement peu informée de toutes ces mesures qui sont mise en place de façon graduelle, sans débat de société, et en dessous du regards des politiciens.

Il faut insister auprès de nos dirigeants élus afin qu'ils défendent agressivement le principe de responsabilité politique. Il est primordial de reprendre cette responsabilité afin que des décisions de nature aussi profondément politiques soient prises par des êtres humains plutôt que d'être laissées au bon gré de la logique de la haute technologie.

Enfin, il ne faut pas hésiter à s'appuyer sur l'appareil judiciaire et les tribunaux afin de contester la légalité et la constitutionnalité de mesures qui mènent de façon incontournable vers l'instauration d'un état policier. D'ailleurs, c'est aux tribunaux et aux cours d'appel que l'on doit les quelques victoires qui ont ralenti la course de Big Brother au cours des dernières années. Il faut maintenant capitaliser sur ces gains et les renforcer par la mobilisation citoyenne et de la classe politique.